

## Point sur l'extension du CTLes

---

Les principaux événements survenus depuis le dernier conseil d'administration, réuni le 28 novembre dernier, sont les suivants :

### **1. Chantier :**

Le chantier a effectivement démarré lors de la réunion de lancement le 28 octobre dernier.

Un point mensuel est donné par l'EPAURIF aussi bien au CTLes qu'à la BNF depuis le début de l'année 2015.

Du côté de l'établissement, un groupe de suivi de chantier a été installé afin d'assurer le lien entre les différents acteurs du chantier et les usagers du site et de faire remonter toutes remarques et observations à l'EPAURIF.

Suite à la réorganisation en interne de la BNF, le site de Bussy a vu au début de cette année 2015, la disparition des postes relatifs à l'intendance du site, pour privilégier une gestion centralisée au site de Tolbiac. Cette réorganisation suscite des inquiétudes en ce qui concerne la gestion courante et quotidienne du chantier.

### **2. Dossier de permis minier :**

Le dossier porté par la Bibliothèque nationale de France (déposé le 20 septembre 2013) relatif à la demande de recherche d'un gîte géothermique et d'autorisation de travaux miniers pour la réalisation de deux forages géothermiques sur le site du CTLes a été déclaré recevable par la DRIIE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie), Île-de-France. L'autorisation de la DRIIE a été réceptionnée : elle permettra d'affermir la tranche conditionnelle du lot 1 du marché de travaux, concernant les forages et les essais pour une période de deux mois environ.

Si ces essais s'avèrent positifs, la tranche conditionnelle n°2 sera validée pour la réalisation proprement dite des travaux de géothermie.

### **3. Demande de dérogation concernant la longueur de la circulation centrale auprès de l'Inspection du travail :**

En raison de la longueur totale de la circulation centrale du bâtiment de 33,70 m, le code du travail prévoyant dans ce cas que les circulations soient recoupées tous les 30 m au maximum, il a été nécessaire de déposer une demande de dérogation concernant la longueur de la circulation centrale auprès de l'Inspection du travail. Cette demande devait être instruite par la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la

concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) d'Île-de-France en fin d'année 2014.

La DIRECCTE semble maintenant confrontée à un problème administratif ne permettant pas d'accorder la dérogation dans l'immédiat : la commission départementale d'accessibilité et de sécurité refusant d'instruire les dossiers relevant du Code du travail. La demande de dispense a été adressée par la DIRECCTE au Ministère du travail pour avis. La réponse est encore en attente.

#### **4. Demande d'aménagement des prescriptions de l'arrêté ministériel du 15 avril 2010**

Cette demande relative aux installations classées pour la protection de l'environnement formulée, auprès de la DRIEE, par la BNF le 16 juillet 2013 relative au désenfumage.

La signature de l'arrêté correspondant est attendue.

#### **4. Réalisation d'un film :**

L'objectif est de réaliser un film projeté en accéléré sur la construction de l'extension pour en conserver la mémoire et en faire la promotion de l'établissement aussi bien sur le site web que lors de manifestations professionnelles.

Le film sera réalisé en deux parties, la première concerne la construction du bâtiment, la seconde partie portera sur le montage du mobilier. Depuis le 8 décembre 2014, une caméra est posée sur le toit d'un bâtiment proche du chantier et des photos sont postées quotidiennement de façon automatique sur le site du CTLes.

#### **5. Planning de l'opération et prochaines échéances :**

Une visite du chantier doit être programmée prochainement, ainsi que celle d'un site équipé de rayonnages denses de double hauteur. Ces visites seront proposées à l'ensemble des agents de l'établissement.

Les travaux d'aménagement du bâtiment existant sont prévus pour l'été prochain et concernent plusieurs espaces au niveau R+1 ainsi qu'au rez-de-chaussée. Ils concernent notamment l'actuelle salle de réunion qui sera transformée en plateau de travail (12 postes), l'implantation d'un couloir de circulation dans un magasin afin d'accéder à l'extension et enfin, au rez-de-chaussée l'ouverture de bureaux au moyen de baies vitrées.